



**Déclaration liminaire des élus CFE-CGC**  
**CAP des administrateurs de l'Insee du 27 septembre 2019**

Bonjour,

Nous tenons à remercier sincèrement les équipes des ressources humaines pour la richesse des documents proposés pour cette CAP. Il y a à la fois le cheminement de la réflexion pour pallier les difficultés nouvelles sur le trop grand nombre d'éligibles, et les orientations pour l'année prochaine. Nous aurions aimé avoir aussi la prospective à plus long terme pour estimer le caractère conjoncturel de la situation, ou à l'inverse, si désormais, il y aura structurellement plus d'éligibles selon les anciens critères. C'est particulièrement important, d'autant plus que le taux de pro/pro avait été abaissé il y a quelques années. Si la situation perdure, il faudrait remonter le taux actuel de 21 %. Par exemple, celui des administrateurs civils est de 24 % pour les 3 prochaines années.

La démarche d'ouverture auprès des candidats en dehors de la sphère strictement statistique publique, mais avec des postes relevant de mission de service public, est appréciée, même si cette année, cela ne se traduit que par un seul candidat pour le management et aucun pour la filière expertise.

Les élus de la CFE-CGC Insee aimeraient avoir des éclaircissements sur la prise de poste hors classe par des attachés de grade hors classe. A l'été, un poste a été pourvu alors que des administrateurs étaient intéressés. Ces candidats ne figurent d'ailleurs pas dans le document 7B. Nous rappelons que les administrateurs ne peuvent pas être promus hors classe s'ils n'occupent pas un poste de niveau hors classe. L'affectation d'attachés hors classe, pour ne pas entraver les déroulements de carrière des administrateurs, devrait donc être limitée aux postes clairement non pourvus.

Nous aimerions d'ailleurs avoir un point sur les administrateurs hors classe actuellement en mission et en attente d'un poste.

Nous attendons toujours le Rifseep pour les administrateurs et les IG, c'est de plus en plus opaque et nous réclamons un état des lieux. Les niveaux de cotation des différents postes sont bien dans le champ de cette CAP.

Concernant la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP), nous aimerions connaître les projets des lignes directrices pour les futures promotions.

Enfin, les élus de la CAP aimeraient connaître les intentions de la Direction quant au contenu des prochaines CAP de 2020, suite au changement législatif.

Merci de votre attention.